GROUPE	1	HERBICIDE

PMRA Approved
2010-2640
9-DEC-2011

HERBICIDE POAST[MD] ULTRA
LIQUIDE ÉMULSIFIABLE

Pour la suppression en postlevée des graminées dans certaines cultures à feuilles larges

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Séthoxydime..... 450 g/L

N[O] D'HOMOLOGATION : 24835 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

ATTENTION POISON
ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU
ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 7,7 L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

POAST[MD] ULTRA est une marque déposée de BASF. ©BASF Canada Inc., 1997

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable est un herbicide liquide émulsifiable sous forme concentrée qui supprime en postlevée des graminées annuelles, la folle avoine, les céréales spontanées et le chiendent dans l'asperge, les cultures de haricots (adzuki, secs, féveroles, de Lima, velu et mange-tout), bleuet en corymbes, bourrache, brocoli, sarrasin, choux, choux de Bruxelles, canola (incluant les variétés de colza tolérantes au glufosinate, à l'imazéthapyr et l'imazamox [par exemple les variétés de canola avec le gène CLEARFIELD[MD]] et aux triazines), carvi, carotte, choux-fleurs, pois chiche, chicorée (espèces de *chicorium intybus* seulement), coriande, canneberge, fétuque rouge traçante[1], concombres[2], aneth, cultures de crucifères ethniques (brocoli de Chine, radis chinois, chou napa, chou-rave, moutarde à feuille de chou), lin incluant les variétés à faible teneur en acide linolénique, légumineuses fourragères destinées à la production de semences et les fourrages (semis et cultures établies: luzerne, trèfle alsike, astragale pois chiche, sainfoin et mélilot), betteraves potagères, ail, houblon, lentilles, cultures de menthe (verte et poivrée), moutarde, oignons (bulbes secs), arachides Valencia (Ontario seulement), pois (secs et frais de transformation[3]), piment (de grande culture et vert), pommes de terre, citrouille, framboise, carthame, soja, épinard, courge, fraise, betterave sucrière, pois mange-tout, tournesol, patate douce, tomates, rutabaga, arbres et arbustes, arbres portant des fruits (pommes, abricots, cerises douces et acides, pêches, poires et prunes), ne portant pas de fruits (pommiers, pêchers et pruniers), vergers récemment plantés (non porteurs de fruits) et brise-vent de cerisier à grappes et gesse cultivée, nouvelles plantations et celles déjà établies d'espèces de *Populus* (peuplier et tremble) et leurs hybrides incluant la culture intensive sur courtes rotations de *Populus*, plantules et boutures enracinées. (Consulter le tableau des recommandations pour les diverses cultures afin de connaître les doses maximales permises sur ces cultures).

L'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable ne supprime pas les carex ou les mauvaises herbes à feuilles larges. Ce produit ne fournit pas de suppression résiduelle des mauvaises herbes.

L'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable est un herbicide de contact et systémique. L'absorption par la plante se fait principalement par le feuillage. Un bon recouvrement du feuillage est important pour obtenir une bonne suppression des graminées. Une fois traitées, les graminées sensibles qui poussaient activement avant le traitement cessent de croître et subissent un changement de couleur prenant d'abord une teinte jaunâtre puis pourpre et finalement brune. Après le traitement, une suppression complète des mauvaises herbes prend normalement 7 à 21 jours, selon les conditions de croissance et le degré de compétition des cultures.

La suppression du chiendent prend plus de temps que celle des graminées annuelles. L'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable est transloqué dans le plant de chiendent jusqu'aux rhizomes et tue les bourgeons des rhizomes en croissance active ainsi que les racines. Les bourgeons des rhizomes dormants ne seront pas affectés par le traitement et une nouvelle croissance peut survenir à partir de ces bourgeons. Lorsque de l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable est appliqué en respectant le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette, la repousse du chiendent ne sera pas importante jusqu'au moins 6 à 8 semaines après le traitement selon les conditions de croissance, les pratiques culturales employées et le degré de compétition des cultures.

---

[1] Pour la production de semences seulement.
[2] Ne pas employer sur les concombres de serre.
[3] Ne pas employer ce produit sur les petits pois mange-tout.

MODE D'EMPLOI

Choisir l'un des traitements suivants pour la suppression des espèces de graminées mentionnées plus bas. L'adjuvant **Merge**[MD] doit être ajouté lors de chaque application de l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable, incluant les mélanges en réservoir avec les herbicides contre les feuilles larges. Consulter le tableau des recommandations pour les diverses cultures afin de connaître les doses maximales permises sur ces cultures, spécialement sur le sarrasin, haricots mange-tout, herbes, lin incluant les variétés à faible teneur en acide linolénique, semis de légumineuses fourragères (excepté les semis de luzerne).

Un intervalle de plantation de 30 jours est nécessaire pour toutes les cultures autres que celles énumérées sur l'étiquette de l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole
NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d`appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) parmi celles des produits présents dans le mélange en cuve.

Pulvérisation par voie aérienne
NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieures au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). L'espacement entre les buses ne doit pas dépasser 65 % de la longueur de la rampe.

Zones tampons
Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus près (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les parcours naturels, les zones riveraines et les terres arbustives), d'un habitat d'eau douce vulnérable (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides) ou d'un habitat estuarien ou marin.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :		
			Milieux aquatiques de profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures		0	0	1
Pulvérisation par voie aérienne	Cultures vivrières ou fourragères	Avion	0	0	60
		Hélicoptère	0	0	50
	Terres non agricoles, vergers, arbres ornementaux et brise-vent	Avion	55	0	200
		Hélicoptère	40	0	150

Suppression des graminées annuelles
La suppression sera plus efficace si l'application est effectuée à un stade de croissance situé entre 2 à 5 feuilles, lorsque les graminées annuelles sont petites et en pleine croissance, lorsque l'humidité du sol est bonne et que la culture est assez développée pour permettre un bon recouvrement. Dans les cultures en rangs espacés (25 cm ou plus de largeur) comme celles du soja, des pommes de terre et de la betterave sucrière dans lesquelles le couvert végétal peut être lent à se refermer entre les rangs, il peut être nécessaire de supprimer les graminées annuelles qui émergent après le traitement.

Suppression de la folle avoine et des céréales spontanées
Supprimées seulement au stade 1 à 4 feuilles dans le canola, le lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linolénique) et les pois.

Plus efficace si appliqué avant le tallage. Ce traitement est idéal comme traitement d'appoint dans un champ où il y a eu une application incorporée au sol avec la Trifluraline ou Edge et où les mauvaises herbes sont petites et/ou les conditions d'application sont idéales (voir plus bas).

L'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable appliqué à une dose de 0,32 L/ha pour la suppression de la folle avoine et des céréales spontanées devrait être utilisé seulement dans les conditions suivantes:

- humidité adéquate
- fertilité adéquate
- températures modérées 15°C à 28°C
- absence de stress
- seulement sur le canola, le lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linolénique) et les pois (une bonne densité de peuplement est essentielle).
- stade hâtif (1 à 4 vraies feuilles des céréales spontanées et de la folle avoine)
- niveau d'infestation des mauvaises herbes est faible à modérée
- volumes d'eau peu élevés (50 à 100 L/ha)

Utiliser la dose de 0,47 L/ha de l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable si une des conditions mentionnées ci-dessus n'est pas remplie au moment de l'application.

Suppression du chiendent
Appliquer lorsque le chiendent est en croissance active jusqu'au stade 3 feuilles (8 à 12 cm de haut). Utiliser seulement dans les champs cultivés dont le sol a été travaillé avant le semis pour que les racines soient bien brisées. Lorsque le chiendent est bien établi, on recommande de bien travailler le sol à une profondeur de 10 cm environ pour briser les racines du chiendent et permettre une levée uniforme des graminées pour ainsi améliorer la suppression. Dépendant des conditions de croissance et des pratiques culturales employées pour travailler le sol, il est possible que l'on n'obtienne pas une suppression du chiendent durant toute la saison. La compétition du chiendent est normalement éliminée pendant au moins 6 à 8 semaines. On recommande de ne pas travailler le sol plutôt que 7 jours après le traitement dans le cas de cultures en rangs espacées afin de favoriser la suppression. Une faible fertilité du sol (basse teneur en d'azote) peut rendre la suppression du chiendent insatisfaisant.

Orge queue d'écureuil
Appliquer l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable pour réprimer l'orge queue d'écureuil avant le tallage.

Tableau des doses d'application de
Herbicide Poast Ultra Liquide Émulsifiable – Merge Adjuvant
pour les mauvaises herbes supprimées

ESPÈCES DE GRAMINÉES	Stade des Graminées	Dose de Herbicide POAST ULTRA* Liquide Émulsifiable (L/ha)	Dose de Adjuvant Merge** (par volume d'eau) (L/ha) Application aérienne	Dose de Adjuvant Merge** (par volume d'eau) (L/ha) Application terrestre	
			25-50	50 - 100	100 - 200
Graminées annuelles:** pied-de-coq, digitaire sanguine, panic d'automne, sétaire (verte/glauque), millet sauvage, ivraie de Perse, panic, maïs spontané, panic capillaire.	1 - 6	0,32	0,25 - 0,50	0,50 - 1,0	1,0
Folle avoine et céréales spontanées* :** folle avoine, orge spontanée, blé spontané	1 - 4	0,32	0,25 - 0,50	0,50 - 1,0	1,0
Graminées annuelles : pied-de-coq, digitaire sanguine, panic d'automne, sétaire (verte/glauque), millet sauvage, ivraie de Perse, panic, maïs spontané, panic capillaire.	1 - 6	0,47	0,25 - 0,50	0,50 - 1,0	1,0
Folle avoine et céréales spontanées* :** folle avoine, orge spontanée, blé spontané	1 - 6	0,47	0,25 - 0,50	0,50 - 1,0	1,0
Répression du chiendent : (Ouest du Canada seulement)	2 - 5	0,47	0,25 - 0,50	0,50 - 1,0	1,0
Suppression du chiendent en plus des graminées annuelles énumérées ci-dessus	1 - 3	1,1	ND	ND	1,0 - 2,0
Suppression de l'orge queue d'écureuil en plus des graminées annuelles énumérées ci-dessus	1 - 4	1,1	ND	ND	1,0 - 2,0

* Pour les applications en bande, ajuster la dose à l'hectare en fonction de la largeur de la bande (pour les graminées annuelles seulement). L'adjuvant **Merge** devrait être ajouté dans une proportion d'au moins 1% du volume d'eau utilisé.

** EST DU CANADA SEULEMENT. Le concentré d'huile **Assist**[MD] peut remplacer d'adjuvant **Merge** (aux mêmes doses) pour la suppression des graminées annuelles énumérées pour la faible dose de l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable.

*** Dans le canola, le lin (variétés à faible teneur en acide linolénique) et les pois seulement.

Recommandations pour les cultures

Culture	Dose d'application Maximale (L/ha)	Intervalle Avant récolte (jours)
Asperge	1,1	40
Haricots		
mange-tout	0,65	15
haricots – tous les types secs (consulter la note)	1,1	80
adzuki, velu, féverole, de Lima	1,1	80
otebo (Ontario seulement)	1,1	80
Lupins (secs, pour le grain)[1] - grain, doux, blanc, blanc doux	1,1	80
Bleuet en corymbes	1,1	15
Bourrache	0,32	70
Brocoli	0,45	70
Choux de Bruxelles[3]	1,1	70
Sarrasin	0,57	85
Choux	1,1	70
Canola (consulter la section sur les mélanges en réservoir)	1,1	70
Canola - variétés tolérantes à l'imazéthapyr et l'imazamox (par exemple les variétés de canola avec le gène CLEARFIELD)	1,1	70
Canola - variétés tolérantes au glufosinate	1,1	70
Canola - variétés tolérantes aux triazines	1,1	70
Carvi (Ouest du Canada seulement)	0,65	ND
Carotte	1,1	49
Choux-fleurs	1,1	70
Pois chiche	0,47	65
Chicorée (espèces de *Chicorium intybus* seulement)[2]	1,1	60
Gesse cultivée	1,1	70
Coriandre (Ouest du Canada seulement)	0,65	ND
Fétuque rouge traçante (pour la production de semence seulement)	1,1	ND
Canneberge	1,1	60
Concombres (ne pas employer sur les concombres de serre)	1,1	30
Aneth (Ouest du Canada seulement)	0,65	ND
Cultures de crucifères ethniques[3] (brocoli de Chine, radis chinois, chou napa, kohlrabi, moutarde à feuille de chou)	1,1	30
Lin (consulter la section sur les mélanges en réservoir)	1,1	60
Lin - variétés à faible teneur en acide linolénique (consulter la section sur les mélanges en réservoir)	0,65	86
Betteraves potagères[4]	1,1	49
Ail	1,1	50
Houblon	1,1	180
Lentilles	1,1	65
Cultures de menthe (menthes verte et poivrée)	0,65	ND
Moutarde	1,1	76
Oignons- bulbes secs	1,1	50
Arachides Valencia (Ontario seulement)[1]	0,34	40
Pois - frais de transformation (ne pas utiliser sur les petits pois mange tout)	1,1	30
Pois secs	1,1	60
Piment vert	1,1	30
Piment de grande culture[3]	1,1	30
Pomme de terre	1,1	80
Patate douce	1,1	30
Citrouille	1,1	30
Framboise	1,1	37
Carthame	0,65	90
Pois mange-tout[1]	0,32	30
Soja	1,1	80
Épinard[3]	1,1	15
Courge	1,1	30
Betterave sucrière	1,1	85
Fraise	1,1	25
Tournesol	1,1	105
Tomates	1,1	60
Rutabaga	1,1	77
Arbres et arbustes – Épinette blanche et du Colorado, pin sylvestre, Douglas taxifolié, Thuya, Caragana, Genévrier, Frêne vert, Lilas, Amélanchier, Shepherdie, argousier, Potentille, Spirée, Érable, Noyer.	1,1	ND
Espèces du genre *Populus* – Nouvelles plantations et celles déjà établies d'espèces de *Populus* (peuplier et tremble) et leurs hybrides incluant la culture intensive sur courtes rotations de *Populus*, plantules et	1,1	ND

Culture	Dose d'application Maximale (L/ha)	Intervalle Avant récolte (jours)
boutures enracinées		
Arbres portant des fruits[5] (pommes, abricots, cerises douces et acides, pêches, poires et prunes)	1,1	30
Arbres ne portant pas de fruits – pommier, pêcher, prunier	1,1	ND
Vergers récemment plantés (non porteurs de fruits) et brise-vent de cerisier à grappes[6]	1,1	ND
Légumineuses fourragères (production de semence et fourrage)		
Luzerne-semis -établie	1,1 1,1	70 70
Trèfle alsike- semis (Ouest du Canada seulement) -établi (Ouest du Canada seulement)	0,65 1,1	30 30
Astragale pois chiche- semis (Ouest du Canada seulement) -établi (Ouest du Canada seulement)	0,65 1,1	30 30
Sainfoin – semis (Ouest du Canada seulement) -établi (Ouest du Canada seulement)	0,65 1,1	30 30
Mélilot - semis (Ouest du Canada seulement) -établi (Ouest du Canada seulement)	0,65 1,1	30 30

1 Application seule en postlevée; application terrestre seulement.
2 Chicorée (espèces de c*hicorium intybus* seulement). Les racines de chicorée traitées ne sont pas destinées à la production d'endives.
3 Une application par année.
4 Jusqu'à 2 applications par année en ne dépassant pas la dose maximale totale de 1,1 L/ha par saison.
5 Appliquer par voie terrestre, en bande sous les arbres. Utiliser d'adjuvant **Merge** à un taux de 1% v/v dans 100 à 200 L d'eau/ha.
6 Appliquer une fois par saison par voie terrestre et comme traitement dirigé.

Culture	Dose d'application Maximale (L/ha)	Intervalle Avant récolte (jours)
Cultures de petits fruits[7] Aronia; bleuet en corymbe, bleuet nain; gadelle odorante; goyave du Chili; pimbina; gadelles et cassis; sureau; épine-vinette; groseille à maquereau; camérise; airelle myrtille; groseille de Jostaberry; amélanche; lingonne; gadelle indigène; baie de salal; argousier; cultivars, variétés et/ou hybrides de celles-ci.	0,32 OU 0,47 OU 1,1	15

7 La tolérance aux herbicides peut varier parmi les espèces et variétés de petits fruits, incluant l'herbicide liquide émulsifiable **Poast Ultra**. Puisque ce ne sont pas toutes les espèces et variétés de petits fruits qui ont été testées quant à leur tolérance à l'herbicide liquide émulsifiable **Poast Ultra**, le premier emploi de l'herbicide liquide émulsifiable **Poast Ultra** devrait se limiter à une petite superficie pour chaque espèce ou variété afin de confirmer leur tolérance avant l'adoption comme pratique générale au champ. De plus, veuillez consulter votre fournisseur de plants pour plus de détails sur la tolérance spécifique des espèces et variétés de petits fruits à l'herbicide liquide émulsifiable **Poast Ultra**.
Utiliser l'adjuvant **Merge** à raison de 0,5 à 2,0 L/ha ou **Assist** concentré d'huile à raison de 0,5 à 2,0 L/ha. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NOTE :
La tolérance aux herbicides des variétés de haricots secs peut varier, incluant celle à l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots secs qui sont évaluées au niveau de leur tolérance à l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable, la première utilisation de l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable devrait se limiter à une petite superficie pour chaque variété afin de valider la tolérance avant l'utilisation comme une pratique généralisée au champ. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements au sujet de la tolérance de variétés spécifiques de haricots secs face à l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable

MÉLANGE

Herbicide Poast Ultra liquide émulsifiable utilisé seul

1. Lorsqu'on utilise l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable**,** avant de commencer, il faut toujours s'assurer que le pulvérisateur est propre. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau et du détergent. Consulter les étiquettes des produits que vous avez utilisées auparavant pour des recommandations spécifiques au nettoyage.
2. Remplir le réservoir propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité de l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable nécessaire**.** Continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité d'adjuvant **Merge** nécessaire ainsi que le volume d'eau manquant pour remplir le réservoir.
5. Continuer l'agitation ou faire fonctionner le système de retour en cuve.
6. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de reprendre le traitement. S'assurer que l'agitation à l'intérieur du réservoir est suffisante pour mélanger à nouveau les produits à pulvériser. Ne pas laisser reposer la bouillie pour la nuit.
7. Si une pellicule d'huile se forme dans le réservoir, vider ce dernier et le nettoyer à l'aide d'une solution concentrée de détergent.
8. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur immédiatement après l'usage en rinçant le système avec de l'eau propre et du détergent.

Pour l'élimination de la solution de nettoyage, consulter la section sur l'**ÉLIMINATION.**

POSSIBILITÉS DE MÉLANGES EN RÉSERVOIR

L'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable peut être mélangé avec les herbicides suivants pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges (consulter les instructions pour le **Mélange-Herbicide Poast Ultra Liquide Émulsifiable Mélanges en réservoir**). Utiliser seulement d'adjuvant **Merge** lors de mélanges en réservoir.

Ne pas retarder le traitement contre les mauvaises herbes à feuilles larges si les graminées nuisibles ne sont pas au bon stade pour l'application. Si les graminées annuelles nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges ne sont pas au stade recommandé pour le traitement, effectuer des applications séparées pour chaque herbicide au moment approprié pour supprimer chacun des groupes de mauvaises herbes.

Attendre au moins 4 jours entre l'application d'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable et celle de tout autre produit chimique non recommandé pour le mélange en réservoir sur cette étiquette. Les produits homologués pour le mélange en réservoir avec l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable peuvent être appliqués immédiatement avant ou après un traitement d'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable.

Appliquer l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable à une dose de 0,32-0,47 L/ha en ajoutant 0,75-1 L/ha d'adjuvant **Merge** et en respectant les directives concernant le spectre d'activité pour les mauvaises herbes à feuilles larges pour les cultures suivantes. Consulter l'étiquette spécifique du produit d'association pour des informations sur les doses à utiliser et les mauvaises herbes à feuilles larges qui seront supprimées.

Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide appliqué contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour les précautions, les directives d'emploi et les restrictions relatives à la rotation des cultures à respecter.

Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, consulter l'étiquette du produit d'association et respecter la plus grande zone tampon mentionnée pour les produits impliqués dans le mélange.

Doses d'applications pour les mélanges en réservoir d'herbicide Poast Ultra Liquide Emusifiable + d'adjuvant Merge - Graminées annuelles seulement

Culture	Dose de Poast Ultra liquide émulsifiable (L/ha)	Produit d'association	Dose du produit associé (L/ha)	Commentaires
Lin (incluant les variétés à faible teneur en acide linolénique)	0,32 – 0,47	**Buctril M** **Logic M** **Lontrel 360** **Lontrel[MD] 360 + MCPA Ester OU** **MCPA Ester**	Consulter les Étiquettes Respectives	Quelques brûlures de feuilles et un retard dans la croissance peuvent retarder la maturité de la culture. Il peut se produire une réduction de l'efficacité de la suppression des graminées avec les mélanges en réservoir ci-dessus utilisés pour les mauvaises herbes à feuilles larges. Éviter de faire une application dans des conditions humides et plus particulièrement dans des conditions chaudes et humides. Des précautions devraient être prises pour éviter les applications non uniformes tel le chevauchement des jets de pulvérisation. Ne pas appliquer les mélanges en réservoir durant la floraison.
Canola (colza)	0,32	**Muster + Lontrel 360**	20 g/ha + 0,42 L/ha	Pour la suppression des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges dans le canola (colza). Consulter les étiquettes spécifiques des produits d'association pour les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées à ces doses. Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour les précautions, le mode d'emploi et les instructions concernant la rotation des cultures.
				Lors de la préparation du mélange en réservoir, ajouter d'abord la quantité nécessaire de **Muster** au réservoir ou dans le contenant d'eau propre de façon à former une bouillie dense. Une fois que **Muster** est en suspension, ajouter la quantité nécessaire de **Lontrel 360** suivi par l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable puis la quantité recommandée d'adjuvant **Merge**. Aucun autre agent tensio-actif n'est requis.
	0,32 – 0,47	**Lontrel 360 + Muster**	0,42 + 20 g/ha	Consulter les étiquettes de **Lontrel 360** et **Muster** pour les précautions, le mode d'emploi et les directives concernant la rotation des cultures. Voir les directives retrouvées sur cette étiquette.
	0,32 – 0,47	**Lontrel 360**	0,42 – 0,83	Pour la suppression des graminées, du chardon des champs, renouée liseron, du laiteron des champs (répression de la croissance) et de la matricaire maritime. Consulter l'étiquette de **Lontrel 360** pour des instructions d'usage.
	0,32 – 0,47	**Muster**	20 ou 30 g/ha	Pour la suppression des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges. Consulter l'étiquette de **Muster** pour les restrictions et les doses à employer. Lors de la préparation du mélange, ajouter d'abord la quantité nécessaire de **Muster** au réservoir ou dans le contenant d'eau propre de façon à former une bouillie dense. Une fois que **Muster** est en suspension, ajouter la quantité nécessaire d'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable puis la quantité recommandée d'adjuvant **Merge**. Aucun autre agent tensio-actif n'est requis. Pour obtenir de meilleurs résultats, on doit respecter les restrictions quant à la période d'application et les recommandations spécifiques concernant les mauvaises herbes inscrites sur chaque étiquette. Consulter l'étiquette de **Muster** pour les instructions d'usage.

Doses d'applications pour les mélanges en réservoir d'herbicide Poast Ultra Liquide Emusifiable + d'adjuvant Merge - Graminées annuelles seulement (Cont'd)

Culture	Dose de Poast Ultra liquide émulsifiable (L/ha)	Produit d'association	Dose du produit associé (L/ha)	Commentaires
Pois secs	0,47	**Pursuit 240**	0,1	Pour la suppression de la stellaire moyenne, ortie royale, gaillet gratteron, amarante à racine rouge*, renouée, tabouret des champs, canola spontané, renouée liseron* et moutarde des champs. Utiliser d'adjuvant **Merge** à une dose de 1 L/ha. Consulter l'étiquette de **Pursuit 240** pour les restrictions concernant le réensemencement et la zone** du sol. Voir les directives retrouvées sur cette étiquette.
	0,47	**Pursuit 240**	0,21	Pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées ci-dessus plus la bourse à pasteur et une suppression partielle du chénopode blanc. Utiliser d'adjuvant **Merge** à une dose de 1 L/ha. Consulter l'étiquette de **Pursuit** pour les restrictions concernant le réensemencement et la zone** du sol. Voir les directives retrouvées sur cette étiquette.
Canola tolérant au glufosinate (variétés avec le symbole **LibertyLink[MD]**)	0,22	**Herbicide Liberty 150 SN**	2,67	Pour la suppression de la moutarde des champs, renouée, chénopode blanc, laiteron des champs, stellaire moyenne, amarante à racine rouge et orge spontanée. Utiliser d'adjuvant **Merge** à une dose de 1 L/ha. Consulter l'étiquette de l'herbicide **Liberty 150 SN** pour le mode d'emploi.

* Pour les fortes infestations, utiliser la dose de 0,21 L/ha de l'herbicide **Pursuit 240**.

****** **Pursuit 240** est homologué pour une utilisation les zones de sols noirs et gris boisés SEULEMENT.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Possibilités de mélanges en réservoir avec d'herbicide Poast Ultra liquide émulsifiable

1. Lorsqu'on utilise l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable, avant de commencer toujours s'assurer que le pulvérisateur est propre. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau et du détergent. Consulter les étiquettes de produits que vous avez déjà utilisées pour des recommandations spécifiques au nettoyage.

2. Remplir le réservoir propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre en marche le système d'agitation.

3. Ajouter au besoin (suivre les directives concernant les mélanges en réservoir) l'herbicide **Muster**. Agiter pendant 2 à 3 minutes.

   Note : Toujours ajouter **Muster** à de l'eau propre. Lorsque vous remplissez le réservoir pour des applications consécutives du même mélange, mélanger **Muster** avec de l'eau propre dans un petit contenant jusqu'à ce qu'il soit en suspension, puis ajouter au réservoir.

4. Ajouter la quantité de l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable nécessaire**.** Continuer l'agitation.

5. Si c'est nécessaire, ajouter les herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges recommandés tels que **Pursuit 240**, **MCPA Ester**, **Lontrel 360**, **Liberty**, **Buctril M** ou **Logic M**.

6. Ajouter la quantité d'adjuvant **Merge** nécessaire ainsi que le volume d'eau manquant pour remplir le réservoir.

7. Continuer l'agitation ou faire fonctionner le système de retour en cuve.
8. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de reprendre le traitement. S'assurer que l'agitation à l'intérieur du réservoir est suffisante pour mélanger à nouveau les produits à pulvériser. Ne pas laisser reposer la bouillie pour la nuit. Dans le cas, de mélange en réservoir avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges, une décantation se produira si l'agitation n'est pas continuelle.
9. Si une pellicule d'huile se forme dans le réservoir, vider ce dernier et le nettoyer à l'aide d'une solution concentrée de détergent.
10. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur immédiatement après l'usage en rinçant le système avec de l'eau propre et du détergent.

Pour l'élimination de la solution de nettoyage, consulter la section sur l'**ÉLIMINATION.**

INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION

Volume et pression de pulvérisation
Application terrestre conventionnelle

Utiliser des pulvérisateurs munis de buses à jet plat. Pour un recouvrement optimal de la pulvérisation, l'utilisation de buse à jet plat en acier inoxydable de 80°-110° est recommandée en les inclinant vers l'avant à 45° afin d'assurer une meilleure couverture.

L'emploi de buse à jet miroir ou à cône creux n'est pas recommandé parce que l'application ne serait pas uniforme ou inadéquate. S'assurer d'une application complète et uniforme sur toute la surface des feuilles de mauvaises herbes.

Nettoyer à fond tous les tamis afin d'empêcher que les buses se bouchent, surtout lorsque des volumes de 50 à 100 L/ha sont utilisés. De façon générale, un volume d'eau de 50 à 100 L/ha et une pression minimale de 240 kPa sont employés. Pour le traitement de fortes infestations de mauvaises herbes ou lorsque le couvert végétal est dense (par exemple, le soja), utiliser un volume d'eau de 100 à 200 L par hectare et une pression de 275 à 425 kPa. Pour la suppression du chiendent, utiliser 100 à 200 L d'eau par hectare et une pression de 275 à 425 kPa.

Applications en bande

Ajuster la dose à l'hectare en fonction de la largeur de la bande traitée. Lorsque le chiendent est un problème, les applications en bande ne sont pas recommandées. Effectuer seulement des traitements de pleine surface pour obtenir de meilleurs résultats.

Applications aériennes

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Utiliser la dose recommandée dans un volume minimum de 25 à 50 litres d'eau par hectare avec une pression de 200 kPa.

Traiter lorsque la vitesse du vent est de 3 à 15 km/h. Ne pas pulvériser lorsque le vent souffle à plus de 10 km/h une demi-heure avant la levée ou le coucher du soleil.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Utiliser seulement sur les cultures mentionnées sur l'étiquette.
2. Lorsque les graminées subissent un stress suite à une sécheresse, inondation ou longue période de températures froides (15°C ou moins) ou chaudes, l'efficacité de la suppression peut être diminuée ou retardée puisque les graminées ne sont pas en croissance active. Certains plants de graminées peuvent échapper au traitement ou taller de nouveau après des périodes prolongées de stress ou de basse fertilité. **Ne pas effectuer d'application sur les graminées qui ont souffert de conditions difficiles pendant plus de 20 jours par manque d'humidité, puisque l'on risquerait alors d'avoir une mauvaise suppression.**
3. S'il existe des conditions de stress au moment de l'application et qu'elles sont présentes depuis moins de 20 jours, utiliser alors les doses recommandées d'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable les plus élevées tel que mentionné dans le tableau des 'doses d'application'.
4. Il est nécessaire de bien travailler le sol avant le semis ou la plantation aux endroits où peuvent avoir été cultivées des graminées à gazon ou fourragères l'année précédente.
5. Une pluie qui survient dans l'heure qui suit l'application de l'herbicide peut réduire l'efficacité de celui-ci. (Consulter les étiquettes respectives des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges en ce qui a trait aux recommandations concernant la résistance au lessivage pour les mélanges en réservoir).
6. Ne pas mélanger ou appliquer d'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable avec d'autre adjuvant, pesticides ou engrais non recommandé spécifiquement sur cette étiquette.
7. Attendre au moins 4 jours entre l'application d'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable et celle de tout autre produit chimique non recommandé pour le mélange en réservoir sur cette étiquette.
8. Laisser au moins 14 jours entre le traitement avec d'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable et **Merge** et le réensemencement des céréales ou graminées fourragères. Il est recommandé de travailler le sol à au moins 10 cm de profondeur 7 jours avant le semis.
9. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées* ou couper pour le foin; il n'y a pas suffisamment de données à l'heure actuelle pour supporter un tel usage.

*Les légumineuses fourragères indiquées sur l'étiquette peuvent être coupées pour le foin à condition que les intervalles avant récolte soient respectés.

AVERTISSEMENT

Des dommages aux cultures de graminées, de céréales ou de maïs ainsi qu'au gazon peuvent survenir si l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable est appliqué directement sur ou si le produit dérive sur ces cultures sensibles.

Ne pas pulvériser le produit lorsque les conditions météorologiques risquent de faire dériver la bruine de pulvérisation des champs traités vers les cultures adjacentes. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur après l'usage pour éviter d'endommager la prochaine culture traitée, surtout s'il s'agit de céréales, de fourrages ou de maïs.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

1. Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
2. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des milieux aquatiques durant l'application.
3. NE PAS appliquer ce produit directement à des habitats d'eau douce (tels que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) ou à des habitats estuariens ou marins.
4. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
5. Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, et un sol nu ou mal drainé (p. ex. les sols compactés ou à texture fine comme les sols argileux).
6. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
7. On peut réduire la contamination des milieux aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable, herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide **Poast Ultra** liquide émulsifiable ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas avaler.
3. Peut causer une irritation des yeux ou de la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine de pulvérisation ainsi que le contact avec les yeux et les vêtements.
4. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.
5. Lors de la pulvérisation ou de l'application, du nettoyage et des réparations, porter des vêtements et un équipement protecteurs, incluant un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes en caoutchouc. Porter des lunettes ou un masque facial et des gants résistant aux produits chimiques.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.
7. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
8. Ne pas appliquer dans des endroits où il peut y avoir du ruissellement ou de l'érosion.
9. Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.
10. Ne pas retourner dans le lieu traité ni autoriser un travailleur à le faire pendant le détail de sécurité de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

NOTE : Consulter les étiquettes respectives des produits d'association pour plus d'informations sur les premiers soins.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.
2. Ne pas expédier ou entreposer avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, semences ou fertilisants.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré ne comprenant pas de drain au niveau du plancher.
4. Les herbicides devraient être transportés et entreposés séparément des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ASSIST, MERGE and PURSUIT sont des marques déposées de BASF.

MDTous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce déposées de leurs fabricants respectifs.

Poast Ultra French container (MU for Brussels sprouts),

GROUPE	1	HERBICIDE

HERBICIDE POAST[MD] ULTRA
LIQUIDE ÉMULSIFIABLE

Pour la suppression en postlevée des graminées dans certaines cultures à feuilles larges

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Séthoxydime..... 450 g/L

N[O] D'HOMOLOGATION : 24835 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

ATTENTION POISON
ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU
ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 7,7 L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

POAST[MD] ULTRA est une marque déposée de BASF. ©BASF Canada Inc., 1997

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas avaler.
3. Peut causer une irritation des yeux ou de la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine de pulvérisation ainsi que le contact avec les yeux et les vêtements.
4. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.
5. Lors de la pulvérisation ou de l'application, du nettoyage et des réparations, porter des vêtements et un équipement protecteurs, incluant un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes en caoutchouc. Porter des lunettes ou un masque facial et des gants résistant aux produits chimiques.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.
7. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
8. Ne pas appliquer dans des endroits où il peut y avoir du ruissellement ou de l'érosion.
9. Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.
10. Ne pas retourner dans le lieu traité ni autoriser un travailleur à le faire pendant le détail de sécurité de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

1. Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
2. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des milieux aquatiques durant l'application.
3. NE PAS appliquer ce produit directement à des habitats d'eau douce (tels que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) ou à des habitats estuariens ou marins.
4. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

5. Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, et un sol nu ou mal drainé (p. ex. les sols compactés ou à texture fine comme les sols argileux).
6. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
7. On peut réduire la contamination des milieux aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

NOTE : Consulter les étiquettes respectives des produits d'association pour plus d'informations sur les premiers soins.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.
2. Ne pas expédier ou entreposer avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, semences ou fertilisants.

3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré ne comprenant pas de drain au niveau du plancher.
4. Les herbicides devraient être transportés et entreposés séparément des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.